(19)

(11) **EP 2 940 467 A8**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN CORRIGEE**

(15) Information de correction:

Version corrigée no 1 (W1 A1) Corrections, voir Bibliographie code(s) INID 71 (51) Int Cl.: G01N 33/18 (2006.01)

(48) Corrigendum publié le:

16.12.2015 Bulletin 2015/51

(43) Date de publication:

04.11.2015 Bulletin 2015/45

(21) Numéro de dépôt: 15164847.4

(22) Date de dépôt: 23.04.2015

(84) Etats contractants désignés:

AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR

Etats d'extension désignés:

BA ME

Etats de validation désignés:

MA

(30) Priorité: 29.04.2014 FR 1453885

(71) Demandeur: Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (IRSTEA) 92761 Antony Cedex (FR) (72) Inventeurs:

- Chaumot, Arnaud 69001 LYON (FR)
- Geffard, Olivier 17220 ST VIVIEN (FR)
- (74) Mandataire: Schmidt, Martin Peter
 IXAS Conseil
 15, rue Emile Zola
 69002 Lyon (FR)

(54) Méthode de détermination de la reprotoxicité d'eaux douces

(57) Procédé pour déterminer l'état de reprotoxicité d'une eau douce à l'aide de crustacés d'une espèce sélectionnée parmi les crustacés de la famille des *Gammaridae*, dans lequel procédé

(A) on approvisionne des crustacés d'une même espèce composés de mâles et de femelles en état de précopulation, à savoir : un premier lot M de mâles et un deuxième lot de crustacés adultes, mâles et femelles, en couple C en état de précopulat, les femelles étant sélectionnées de manière à être toutes prêtes à pondre et à muer dans le jour ou les deux jours qui suivent;

(B) on met les lots M et C dans l'eau douce à caractériser pendant une première période d'exposition de durée DE1 prédéterminée, et on détermine la température moyenne T1 de l'eau au cours de ladite première période d'exposition DE1;

(C) à l'issue de la durée d'exposition DE1 : on récupère

le lot M, et on continue à exposer ledit lot C pendant une deuxième période d'exposition de durée DE2 prédéterminée, et on détermine la température moyenne T2 de l'eau au cours de cette deuxième période d'exposition DE2, et on détermine pour chacun des crustacés femelles du lot C : le stade de développement embryonnaire E_c , et un paramètre V_b qui représente la vitellogénèse, et le stade de mue M_a , et on évalue la synchronisation entre les critères du stade de mue, de vitellogénèse et d'embryogénèse, et

si M_a , V_b et E_c sont synchronisés on évalue si la distribution statistique des femelles dans les différents stades de mue est conforme à une distribution de référence obtenue dans des conditions de non-toxicité.

EP 2 940 467 A8



